

**Vous avez suivi au moins 2 types d'actions de DPC, vous validez votre obligation de DPC** ✓

**Vous avez suivi au moins 2 types d'actions de DPC, vous validez votre obligation de DPC** ✓

## Etape 4

Conservez l'attestation de présence délivrée par l'organisme de DPC dispensant l'action de DPC suivie. Elle devra être présentée en cas de contrôle

## Etape 3

Suivez l'intégralité des deux types d'action de DPC par période triennale

## Etape 2

Choisissez votre action de DPC et inscrivez-vous directement en ligne depuis votre compte personnel

## Etape 1

Créez votre compte personnel sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

**Vous exercez à au moins 50% en mode libéral\* ou en centre de santé conventionné ?**

## Etape 4

Conservez l'attestation de présence délivrée par l'organisme de DPC dispensant l'action de DPC suivie. Elle devra être présentée en cas de contrôle

## Etape 3

Suivez l'intégralité des deux types d'action de DPC par période triennale

## Etape 2

Pour vous inscrire : rapprochez-vous de votre employeur, OPCA et/ou de l'organisme dispensant l'action de DPC choisie

## Etape 1

Consultez la liste des actions de DPC disponibles sur [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)

**Vous exercez à plus de 50% en tant qu'hospitalier, autre salarié ou autre libéral ?**

